

DELEGATION DE SIGNATURE A Mme Cécile FABBRI

Monsieur Jean-Louis ERVOES, agissant en qualité de Directeur Général de 13 Habitat sur le fondement de l'article R.421-18 alinéa 9 du Code de la Construction et de l'Habitation,

- Vu la délibération n° **CA-21.119** du Conseil d'Administration du 15 décembre 2021
- Vu l'article R.421-18 alinéa 9 du Code de la Construction et de l'Habitation
- Considérant que **Madame Cécile FABBRI** exerce les fonctions **de Responsable Juridique des Marchés**, placée sous l'autorité du Directeur des Achats et de la Commande Publique.

Donne délégation à **Madame Cécile FABBRI** pour signer les actes suivants :

- Les courriers échangés dans le cadre des procédures de rattrapage ;
- Les courriers portant informations ou demandes aux candidats ;
- Les courriers de notifications d'attribution ou de rejet des candidatures ou des offres ;
- Les courriers portant transmission au contrôle de la légalité ;
- Les courriers en réponse des demandes d'informations présentées par les candidats évincés ;
- Les exemplaires uniques et certificats de cessibilité et le courrier de notification associé ;
- Les certifications de copies conformes de tous documents liés à son activité.

Marseille, le 28 janvier 2022

Responsable Juridique des Marchés

Directeur Général

SIGNE

SIGNE

Cécile FABBRI

Jean-Louis ERVOES

Conformément aux dispositions de l'article R.421-5 du code de Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille – 22/24 rue Breteuil – 13006 Marseille – Tel : 04.91.13.48.13 – Fax : 04.91.81.13.87 – dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié par remise en main propre le

Cécile FABBRI